



## Comité supérieur de concertation - 2 mars 2016 – Fin de réunion prématurée!

Création : mercredi 2 mars 2016 12:21

Ce jour, un comité supérieur de concertation était planifié. A l'ordre du jour, il était prévu de discuter des profils de fonction de la DGA.

Conjointement avec les autres organisations syndicales représentatives, nous avons demandé d'ajouter à l'ordre du jour les plans "**Medusa**" et "**Canal**" et d'en discuter avant de passer à l'ordre du jour initialement fixé par l'autorité.

L'autorité a marqué son accord pour cette approche. Il a cependant très vite été clair que les partenaires syndicaux ne pouvaient avaliser ni la procédure, ni le contenu de l'analyse des risques présentée. Pour faire court, cette analyse n'a tout simplement aucun sens ! Nous nous demandons réellement si un conseiller en prévention a été impliqué dans cette analyse des risques !

L'autorité nous a signalé que cette analyse remontait à octobre 2015 mais qu'elle n'était cependant pas terminée. Ajoutons que cette analyse a également été rejetée par le conseiller en prévention présent. De l'évaluation reprise dans l'analyse des risques, il s'avère que différentes mesures énumérées dans ladite analyse, ne pourront pas amener le moindre résultat positif... L'analyse indique bien que si, en fonction de l'analyse des risques, des activités ne peuvent pas être exécutées, il doit y être mis fin. Cela n'est cependant clairement pas une option envisageable pour l'autorité.

Nous insistons sur le fait que la législation sur le bien-être n'a pas été respectée et tenons également à rappeler que le droit pénal est applicable en la matière. L'autorité est-elle prête à assumer ses responsabilités si les choses tournent mal ??

Vu le contexte, nous demandons qu'à partir de MAINTENANT, les volets opérationnel et bien-être soient traités en même temps !

Tous les partenaires syndicaux ont donc émis un avis négatif sur les propositions et ont alors quitté la réunion !

Nous demandons maintenant à l'autorité de prendre des initiatives !!